

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNIE LE 10 OCTOBRE 2025 A 20h30

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025
 2. Désignation du secrétaire de séance
 3. Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions d'Adjoint au Maire suite à son retrait de délégation.
- Questions Diverses

La séance est ouverte à 20 heures 35

Présents : M. Thierry MARAIS, Maire, M. Bruno NICOLAS, Mme Nicole PRIGENT, M. Olivier SCHINTGEN, Mme Marie-France PIGEON, M. Olivier JOSSE, Maires adjoints, M. Jean-Claude QUINTARD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Simonne CADIX, Mme Nicole GUERNEVE, M. Thierry BOUGAULT, M. Éric DAGUIN, Mme Cécile GROENINCK, M. Emmanuel HUET, Mme Sandrine DERYCKE, M Bruno MOÏTA, Mme Sarah STOEGBNER, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Christophe RICHARD (pouvoir à M HUET), Mme Valérie BERNARD (pouvoir à M. MARAIS), Mme Cynthia VERGER (pouvoir à Mme STOEGBNER).

Conseillers : En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 3
Votants : 19

Le quorum fixé à 10 est atteint.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 septembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur Emmanuel HUET est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

3. Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions d'Adjoint au Maire suite à son retrait de délégation.

Point présenté par Monsieur le Maire :

Le point inscrit à l'ordre du jour est la décision de maintenir ou non dans ses fonctions d'adjoint Monsieur Olivier JOSSE suite à son retrait de délégation de fonction et de signature par arrêté du 30 septembre 2025 dans les domaines du scolaires et périscolaires.

Dans ce cas, conformément à la réglementation et à la position du Conseil d'Etat, il convient de convoquer sans délai le conseil municipal afin que celui-ci se prononce sur le maintien dans ses fonctions de l'adjoint auquel les délégations ont été retirées.

Afin de lever toute ambiguïté et afin d'être transparent envers tous, je souhaite vous apporter quelques éléments de contexte qui m'ont conduit à prendre cette décision.

Très rapidement, dès le début de ce mandat, Monsieur JOSSE a fait part de doutes, d'interrogations sur ma capacité, ma compétence et même ma légitimité à diriger la commune.

Dès 2021, il affirmait que pour les Grandvertois le maire en titre n'est pas le maire en exercice.

Dès 2021, il y a eu des remises en cause régulières des actions menées.

A chaque fois, les réponses apportées n'étaient jamais suffisantes ou satisfaisantes. Et pourtant, à chaque fois, contrairement à ce qui est sous-entendu, cela a été fait en concertation.

Et puis, et cela m'a profondément affecté, il a remis en cause mon honnêteté insinuant à plusieurs reprises et lors de mails adressés à tous les élus que je favoriserais ma famille. Cela ne fut jamais le cas.

J'ai toujours été animé d'une volonté de ne pas privilégier les uns plus que les autres et au contraire d'aider au maximum tous, dès lors que cela est possible. Comme indiqué dans mes mails de réponse, je regrette qu'à chaque fois, tu ne sois pas venu m'en parler directement comme le font les autres élus sur les différents sujets qui intéressent notre commune.

On pourra me reprocher certainement de nombreuses choses mais il est bien une chose que l'on ne peut me reprocher c'est d'avoir toujours accepté d'échanger, avec tous. Ma porte n'a jamais été fermée. Or des échanges cela fait quelques temps que nous n'en n'avons plus.

En fait, depuis le début de ce mandat, tu n'as jamais réellement accepté que je sois maire allant même lors d'un pré-conseil jusqu'à affirmer devant tous les élus que l'on s'était probablement trompé de tête de liste (c'était fin 2021, à l'auberge, en pleine période de covid).

Je n'ai rien dit, j'ai encaissé, certains diront que j'ai été trop gentil mais j'ai souhaité continuer à avancer, malgré tout.

Par contre, je ne peux pas accepter les mensonges, les faux-semblants, les OUI je te soutien affirmé en public et dans le même temps constituer une liste. Ayons au minimum l'honnêteté et le courage de notre position.

Et encore une fois, lors du dernier conseil municipal, tu as pris la parole, sans m'en informer en amont, pour te plaindre de ne pas avoir été consulté et te positionner publiquement en victime. Mais il me semble que c'est oublier un peu vite que tu ne viens jamais échanger avec moi, sauf lorsque les sujets t'intéressent directement, toi ou ta famille.

Alors, oui, j'ai besoin d'être accompagné de femmes et d'hommes loyaux et fiables. J'ai pleinement conscience que nous pouvons avoir des divergences et je les accepte totalement. Ce n'est pas une difficulté pour moi. Mais de la loyauté, ce n'est pas négociable!

Alors, afficher publiquement nos dissensions c'est aller trop loin et la confiance est rompue. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de retirer les délégations à Monsieur JOSSE.

Prise de parole de Monsieur Josse :

Mes chers collègues, vous avez déjà appris que ma délégation d'adjoint au scolaire périscolaire m'avait été retirée sans raison. Aujourd'hui, c'est pour ma position d'adjoint que l'on veut me retirer, toujours sans raison, pour laquelle vous êtes amenés à vous prononcer par ce vote. Je tiens à vous faire savoir que j'ai toujours œuvré en étroite collaboration et avec toute leur confiance avec les parents d'élèves et le corps enseignant. Ils n'ont, ni l'un ni l'autre, émis la moindre réserve à mon égard. Alors, est-ce une décision politique de la campagne électorale qui a commencé ? Ou bien cette décision est-elle fondée sur des éléments précis et opposables ? Contrairement à ce que tu viens d'indiquer, nous nous sommes rencontrés à plusieurs reprises durant ce mandat en tête à tête. Je t'ai fait part de mes remarques et mise en garde, mais tu n'en as pas tenu compte.

Prise de parole de Monsieur Huet :

Je trouve que comme depuis 5 ans, tu t'opposes régulièrement à Thierry, il aurait été plus honnête et cela aurait eu plus de panache de démissionner plutôt que de faire la victime.

Je trouve également dommage que chaque fois que tu es en désaccord avec nous, c'est nous qui ne comprenons pas ou nous qui sommes hors sujet. Jamais tu ne te remets en question.

Tu dis que les relations avec les parents d'élèves sont bonnes. Pourtant, ils sont plusieurs à se plaindre qu'il n'y a pas de réunion et que tu ne réponds pas à leurs mails.

Prise de parole de Madame Prigent :

Contrairement à ce qui vient d'être dit par Emmanuel, je n'ai pas ressenti cette opposition depuis le début du mandat d'Olivier Josse envers Thierry. Je pense que chacun d'entre vous a œuvré pour le bien du village. Je trouve très triste de terminer le mandat de cette façon. Je vous considère tous les deux comme mes amis, et comme je l'ai déjà annoncé à Thierry, je ne souhaite pas ce soir prendre part à ce vote.

Prise de parole de Monsieur Quintard :

Je souhaite rappeler que le Maire n'a pas à se justifier sur les raisons d'un retrait de délégation et qu'il est extrêmement compliqué de garder un adjoint en qui on n'a plus confiance.

Prise de parole de Madame Pigeon :

A la réponse à la question que j'ai posé lors d'une réunion qui s'est tenue le 18 septembre 2025, Olivier Josse et Olivier Schintgen ont affirmé qu'ils soutenaient Thierry Marais.

Prise de parole de Monsieur Nicolas :

Je tiens à rappeler que lorsqu'un adjoint reçoit une délégation de fonction et de signature du Maire, il est impératif que le Maire puisse avoir confiance en son adjoint. Si ce n'est plus le cas, le Maire retire alors sa délégation.

Monsieur le Maire :

Pour clôturer les débats, je voulais rappeler que cette décision, je ne l'ai pas prise de gaité de cœur. Elle ne me procure aucune joie, aucun plaisir. Ce fut une décision compliquée mais qui est, me semble-t-il, la plus cohérente aujourd'hui.

Le point est mis au vote.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20,

VU la délibération adoptée par le Conseil Municipal lors de sa séance en date du 28 mai 2020 portant election des adjoints au Maire,

VU l'arrêté du Maire en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier JOSSE, 5^{ème} adjoint dans les domaines scolaires et périscolaires,

VU l'arrêté du Maire en date du 30 septembre 2025 portant retrait de l'ensemble des délégations de fonction et de signature consenties à Monsieur Olivier JOSSE, 5^{ème} adjoint,

CONSIDERANT la nécessité de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

CONSIDERANT que, aux termes de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions,

CONSIDERANT qu'il appartient par conséquent aux membres du Conseil Municipal de décider du maintien ou non dans ses fonctions d'adjoint de Monsieur Olivier JOSSE,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de ne pas maintenir Monsieur Olivier JOSSE dans ses fonctions d'Adjoint au Maire de Vert-le-Grand.

Délibération adoptée par le Conseil Municipal à la majorité.

Nombre de vote pour le maintien dans ses fonctions d'adjoint au maire suite à son retrait de délégation : 2 –

Olivier SCHINTGEN, Olivier JOSSE

Nombre de votes contre le maintien dans ses fonctions d'adjoint au maire suite à son retrait de délégation : 16 –

Thierry MARAIS, Bruno NICOLAS, Marie-France PIGEON, Jean-Claude QUINTARD, Christophe RICHARD, Simonne CADIX, Nicole GUERNEVE, Thierry BOUGAULT, Éric DAGUIN, Cécile GROENINCK, Emmanuel HUET, Sandrine DERYCKE, Valérie BERNARD, Bruno MOÏTA, Sarah STOEGBNER, Cynthia VERGER

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 –

Nicole PRIGENT

Questions diverses

Monsieur Olivier JOSSE :

Vous avez fait le choix de me retirer ma position d'adjoint, toujours sans raison avancée et j'en prends acte.

Je noterai toutefois, que quasiment tout au long de ce mandat, les réunions d'exécutif et pré-conseils se sont tenus sans réels débats. J'ai cependant régulièrement fait part de mes interrogations et remarques, afin de faire vivre le débat démocratique. Les exécutifs, les pré-conseils et même les conseils municipaux sont pour moi des lieux où doivent s'exprimer pleinement les différents avis qui doivent être écoutés et suivis d'effet.

Les choses sont désormais claires. Comme je l'ai indiqué au cours du dernier conseil municipal, j'en tire les conséquences. C'est pour cela que je présente une liste dont j'aurai l'honneur d'assumer la tête aux prochaines élections municipales.

Je tiens à cette occasion rappeler au candidat sortant déclaré, que des règles du code électoral s'appliquent dès la période préélectorale. Elle commence 6 mois avant la date des élections et cette année c'était le premier

septembre. En particulier la décision du Conseil Constitutionnel du 13 déc. 2007, Bouches du Rhône, 1^{ère} circ.

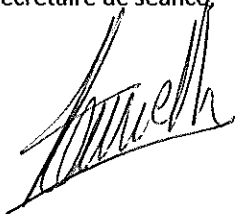
Lors du forum des associations le 6 septembre, une remise de prix encadrée par le maire, a eu lieu avec un discours et des photos. Une photo a été reprise sur le tract de déclaration de candidature, ce qui contrevient au code électoral. En effet, durant la période pré-électorale, une manifestation doit avoir un caractère traditionnel et ne doit pas être reprise dans les documents du candidat. Ce qui en l'espèce n'est pas le cas.

Vous pouvez être certain que mon équipe et moi serons vigilants.

La séance est levée à 20h58.

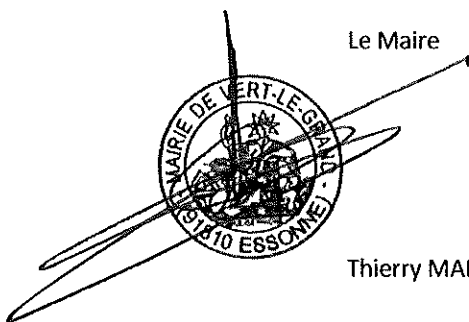
Fait à Vert le Grand, le 16 octobre 2025.

Le Secrétaire de séance,



Emmanuel HUET

Le Maire



Thierry MARAIS